



ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Enfant :

Nom : Prénom :

Classe :

Date d'arrivée dans le RPI :

Si ramassage scolaire, point de montée dans le car :

Information sur le service "Transport" :

Le transport scolaire est majoritairement pris en charge par Fougères Agglomération et par le SIRS.

Néanmoins, une contribution est demandé à toutes les familles pour l'accompagnement au ramassage scolaire et les sorties scolaires. Cette contribution est mutualisée sur l'ensemble des élèves et l'ensemble de la scolarité (de la petite section au CM2).

Pour information, pour l'année 2017/2018, le montant de celle-ci était de 53 € par enfant inscrit. Pour 2018/2019, elle sera fixée début 2019.

Règlement :

Vous recevrez de la Trésorerie de Fougères un avis de sommes à payer, courant Février 2019.

Je soussigné(e) :

Nom, prénom :

Adresse :

Déclare avoir pris connaissance de cette information.

A, le

Signature :